

Mardi 20 Mars 2018 - n°169

Editorial de Caroline Cayeux - Revitalisation des cœurs de ville : le rapport Marcon mérite le détour à plus d'un titre

Initiatives en ligne - Béthune, la ville astucieuse de demain

Energie - Villes et EPCI invités à participer à une étude nationale sur la consommation énergétique

Environnement - S'inscrire à la formation sur le risque inondation dans les documents d'urbanisme

Événement - Save the date - 14 et 15 juin - Cognac

Europe - Newsletter

Agenda

EDITORIAL DE CAROLINE CAYEUX



Revitalisation des cœurs de ville : le rapport Marcon mérite le détour à plus d'un titre

Le traitement médiatique réservé en fin de semaine dernière au sujet du rapport d'André Marcon sur la revitalisation commerciale des villes petites et moyennes - si l'on s'en tient à la seule question du travail le dimanche - est, je le regrette, trop parcellaire, mais je ne doute pas que les développements à venir du plan « *Action Cœur de Villes* », ravive de son intérêt.

Ce rapport est en effet une boîte à outils concrète du volet commercial du plan Action Cœur de Ville, plan qui a été présenté par le Premier ministre à Cahors, lors de la Conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017. A cette période, nous nous sommes vivement réjouis que ce plan doté de près de 5 milliards d'euros sur cinq ans (plus de 40 ans après les derniers contrats dédiés aux villes moyennes) se concentre sur les « *cœurs de ville* » avec un nouveau périmètre d'intervention en matière d'urbanisme (ORT).

Au-delà d'une démarche innovante et partenariale engagée par le Gouvernement dans le processus d'action, *Villes de France* a l'intention de faire un premier bilan des mesures qui concrétisent ce Plan. Nous avons d'ailleurs invité le Premier ministre à venir faire à Cognac, le 15 juin prochain, un premier point d'étape, lors de notre congrès intitulé « Cap sur les villes moyennes ! Se donner les moyens de réussir ». Nous espérons qu'il pourra répondre à cette attente.

Pour revenir à l'extension continue des dérogations au repos dominical, mes collègues maires de villes moyennes sont en réalité plutôt réservés, et ils préfèrent garder un pouvoir d'appréciation, pour justement tenir compte des circonstances locales. Bien plus qu'une question économique, le repos dominical est un fondement voire une condition essentielle au bien être de la société. De même, il n'est pas certain que cette proposition rééquilibrerait à coup sûr le commerce dans nos villes, avec le risque d'une perte de consommateurs sur de plus grandes zones de chalandise. Une telle proposition n'est en tout cas pas à prendre seule, ni au pied de la lettre, elle fait partie d'une vision globale « *à 360 degrés* », d'un plan Marshall dédié à nos villes, avec des moyens conséquents et inscrits dans la durée. Nombre des mesures que la mission Marcon aborde sont d'ailleurs contenues dans des textes en préparation comme les projets de loi Pacte ou Elan, d'autres nécessiteront des dispositions de nature fiscale devant être adoptées dans le cadre d'une loi de finances.

En attendant, ces travaux menés par la mission Marcon confirment le bien-fondé et les principes d'action qui ont été arrêtés dans le cadre du plan « *Action cœur de ville* ». Au niveau de la gouvernance politique, il est nécessaire d'associer les maires des villes-centre et les présidents des intercommunalités, aux côtés de l'Etat et des régions. De même, il faut une coordination de toutes les parties-prenantes de la revitalisation urbaine, et cela dans toutes les directions : en matière d'habitat, de commerce, de services, de mobilité, de santé, de culture...

Je me réjouis aussi, à juste titre, que Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, souligne qu'aider les villes moyennes à reconquérir leur centre-ville, c'est aussi redynamiser tout le territoire périphérique et rural environnant.

Le rapport Marcon insiste encore sur l'importance de professionnaliser tous les acteurs du commerce : élus, associations de commerçants, managers de centre-ville, professionnels des marchés ; et surtout, de l'urgence à les sensibiliser et à les accompagner dans la révolution digitale que nous vivons, avec de nouveaux horaires et de nouvelles habitudes de consommation. Nous partageons totalement ces lignes directrices.

Parmi les mesures identifiées par André Marcon, et qui méritent le détour, je mentionnerais spécialement toutes celles qui relèvent de l'équité fiscale entre commerce de centre-ville et commerce de périphérie. La quantité de mesures de soutien proposées est à cet égard très révélateur des disparités qui existent aujourd'hui dans le niveau des contributions fiscales entre commerçants et artisans (rapporté au niveau de chiffre d'affaires), entre ceux qui sont situés en centre-ville ou ceux de périphérie. Ces disparités sont d'ailleurs totalement assimilables à celles que nous constatons au niveau des impôts locaux des ménages. Cette problématique fiscale occupe d'ailleurs en ce moment

une mission menée par l'inspection générale des finances sur les « *petites taxes* ».

M. Marcon propose enfin toute une série de mesures de simplification normatives, destinées à l'expérimentation de boutiques à l'essai, à favoriser la rénovation des commerces, et la restructuration des rez-de-chaussée commerciaux. Cette problématique reste particulièrement prégnante dans nos centres-anciens, où le patrimoine est souvent vécu comme un frein au développement du commerce, alors qu'il est en réalité un formidable vecteur d'identité.

Caroline Cayeux

Maire de Beauvais,

Présidente de Villes de France

*Villes de France est une association d'élus locaux qui rassemble les villes dont la population est comprise entre 15 000 et 100 000 habitants, et les intercommunalités qui y sont associées.

INITIATIVES EN LIGNE



Béthune, la ville astucieuse de demain

Début janvier, l'association *Villes de France* sortait une publication sur la ville intelligente en partenariat avec Orange, Veolia, Tactis et Villes Internet. Retour sur les portraits de villes engagées dans des démarches numériques. Avec plus de 25 000 habitants, la ville de Béthune surnommée « la « cité de Buridan », dont le maire est Olivier Gacquerre est engagée dans une démarche « *smart city* ».

Cap2020 pour le bien-vivre en ville

La ville a lancé son projet « *Béthune Cap2020 : bien dans ma ville, bien dans ma vie !* » qui vise à intégrer les 4 évolutions sociétales majeures : les technologies de l'information et de la communication, la transition énergétique, le citoyen acteur et responsable, et une nouvelle gouvernance décloisonnée. S'appuyant sur la tradition de la Confrérie des Charitables, vieille de plus de 800 ans, la collectivité souhaite replacer l'humain, le citoyen au cœur de sa démarche.

Un démonstrateur initiatives privées et publiques

Béthune ambitionne de devenir un démonstrateur de la smart city adaptée à la ville moyenne, la ville intelligente n'étant pas l'apanage des grandes villes. Impliquant les citoyens, la ville souhaite coordonner et accélérer les initiatives privées et publiques.

Le projet Béthune Smart City se construit sur 7 piliers et plusieurs actions sont prévues :

- Se déplacer autrement (projet d'application smartphone pour prévoir son trajet en conjuguant efficacement différents modes de transport)
- Faciliter l'accès à la santé (participation au Cluster senior)
- Travailler et se former dans un territoire attractif (espaces de co-working ; plan de 250 000 € sur 5 ans pour réduire la fracture numérique ; projet de création d'une Ecole des objets connectés)
- Consommer et se divertir (site mutualisé pour les commerçants ; création d'un potager solidaire)
- Maîtriser l'impact écologique (projet d'éco-rénovation ; plan de modernisation de l'éclairage public)
- Développer l'accessibilité du service public (application de gestion de la relation citoyen B-CLIC)
- S'impliquer dans sa ville (« *Bus City* », outil de démocratie de proximité sur les grands projets de la ville)

Des projets en route

Parmi les projets lancés, début 2017, la collectivité a adopté la solution Felicity qui offre un diagnostic précis des voiries et du mobilier urbain permettant de déterminer un budget et un calendrier de travaux. En termes d'éducation, des ateliers #SuperCodeurs en partenariat avec Orange permettant de sensibiliser gratuitement les enfants au numérique ont été organisés dès la rentrée 2016. Autre enjeu : l'accès wifi ! Des bornes WifiLib ont été installées dans la ville afin que le centre-ville soit connecté.

ENERGIE



Villes et EPCI invités à participer à une étude nationale sur la consommation énergétique

Villes de France est partenaire de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) pour établir une étude nationale sur les données de consommation énergétique sur des parcs de collectivités territoriales en 2018. Cet Observatoire présentera les indicateurs de consommation énergétique et de performance environnementale (CO₂, eau, déchets) pour des bâtiments tertiaires publics et privés de bureaux, commerces et logistique.

Les collectivités territoriales intéressées sont invitées à choisir un bâtiment tertiaire public relevant de leur patrimoine, et dont elles disposent des données de consommation :

- informations générales sur le bâtiment choisi : nom, adresse, surface, famille de bâtiment (bureaux, commerces, logistique, enseignement, santé, hébergement), année de construction ;
- données de consommation énergétique et environnementale : consommations annuelles énergie par énergie, consommation annuelle d'eau, production annuelle de déchets si disponible ;
- et des données complémentaires : labels énergétiques et certifications environnementales, énergie utilisée pour le chauffage, année de dernière rénovation lourde, etc.

Ces indicateurs permettent de connaître les niveaux de consommation des différentes familles de bâtiments. La prise en compte de critères complémentaires permet d'affiner l'analyse : la localisation du bâtiment, sa surface, l'obtention d'une certification en construction ou rénovation ou encore la présence d'air conditionné sont autant de paramètres ayant une influence sur les niveaux de consommation énergétique. Seuls les indicateurs agrégés sont rendus publics, les données de consommation au niveau des bâtiments restant anonymes.

Les collectivités sont invités à renvoyer jusqu'à fin avril le fichier « Excel » suivant, et rempli, à *Villes de France* sur la messagerie suivante : [\[email protected\]](#)

ENVIRONNEMENT



S'inscrire à la formation sur le risque inondation dans les documents d'urbanisme

Cette formation, organisée par le CEPRI (Centre européen de prévention du risque inondation) dont est membre Villes de France depuis janvier 2017, se déroulera à Paris le 17 mai 2018. Les politiques de prévention issues de la loi Grenelle II invitent les collectivités territoriales à considérer les impacts que peut avoir une inondation sur leur territoire, afin d'orienter leurs politiques publiques, et notamment celles qui concernent l'aménagement de leur territoire, en faveur de

la réduction de ces impacts. La prise en compte du risque d'inondation est obligatoire au stade de la planification. Le code de l'urbanisme y veille en définissant des règles de conformité, de compatibilité et de prise en compte entre les différents outils élaborés par l'État et les collectivités territoriales. Si le règle existe, elle laisse cependant une large marge de manœuvre aux autorités chargées de l'élaboration de ces divers outils : des principes de la Loi littoral aux grandes orientations des Plans de gestion du risque d'inondation, des schémas d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) et du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), en passant par le contenu du règlement du PLU(i) et l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme, la palette d'outils est assez vaste pour intégrer le risque d'inondation dans les décisions d'aménagement du territoire. Mais, parmi ces outils, seul le Plan de prévention des risques naturels majeurs (PPR) est dédié à la prévention du risque d'inondation. Il vise à maîtriser l'urbanisation et limiter les conséquences des inondations dans les secteurs à enjeux. Mais nombre de territoires n'en sont aujourd'hui pas couverts.

Dès lors, comment se repérer dans ce foisonnement d'outils qui ne sont pas élaborés par les mêmes acteurs mais interfèrent les uns avec les autres ? De quelle manière ces différents outils peuvent-ils efficacement prévenir les risques d'inondation sur un territoire ? De façon plus générale, comment s'y prendre pour intégrer le risque d'inondation dans l'urbanisme ? Cette formation apporte des réponses en proposant des pistes méthodologiques pour mieux intégrer les différents risques d'inondation (par débordement de cours d'eau, submersion marine, ruissellement, remontée de nappe, ...) dans les outils du droit de l'urbanisme et de l'environnement. Les développements théoriques sont illustrés par des exemples issus de la pratique des collectivités et de l'État dans le but de proposer des contenus pragmatiques.

Présentation du programme de cette session

Pour s'inscrire, contactez le CEPRI : [\[email protected\]](#) (ou par téléphone au 02 38 21 15 22).

EVÉNEMENT



Save the date - 14 et 15 juin - Cognac

Villes de France - qui représente les villes et intercommunalités de taille infra-métropolitaine, soit plus de la moitié de la population urbaine française – se mobilise pour renforcer l'attractivité de ses adhérents.

Le Congrès de *Villes de France*, intitulé cette année « **Cap sur les villes moyennes ! Se donner les moyens de réussir** », se déroulera les 14 et 15 juin à Cognac, ville sous-préfecture, située au carrefour de la région Nouvelle-Aquitaine.

Ce moment phare de notre association portera la première journée sur nos ressources, tant financières qu'humaines ; au moment où sont débattues les orientations du chantier relatif à la FPT. Il sera également question de l'autonomie de gestion des *Villes de France* et de l'avenir de leur autonomie financière, mise à mal avec la réforme de la taxe d'habitation.

La seconde journée de travaux sera quant à elle axée sur les suites à apporter au Plan national en faveur des villes moyennes « *Action cœur de ville* », qui a été présenté par le Premier Ministre à Cahors lors de la Conférence des Territoires du 14 décembre 2017.

Passé le temps de l'annonce de ce plan, qui se concentre sur la requalification des cœurs de ville (à travers les thèmes du commerce, de l'habitat, et du numérique...), et des réjouissances liées aux moyens conséquents et inscrits dans la durée, *Villes de France* souhaite faire un premier bilan des mesures qui concrétisent ce Plan. Ceci est une condition essentielle à la cohésion et à la vitalité du modèle urbain que les villes moyennes représentent.

Renseignements et inscription

EUROPE



Newsletter

Alors qu'une délégation d'élus de *Villes de France* est en déplacement à Bruxelles ces mardi et mercredi 20 et 21 mars, la newsletter « *Villes de France, Villes d'Europe* » revient sur:

L'EUROPE CETTE SEMAINE

- Le Parlement européen se prépare à négocier le futur budget de l'UE

ZOOM SUR

- Retour sur la conférence des maires « *Consolider les défenses urbaines face*

au terrorisme »

L'INITIATIVE

- Aménagements urbains autour de la gare de Châlons-en-Champagne

Enfin, un point sur les appels à projets et l'agenda européen.

Pour vous inscrire à cette newsletter (si votre collectivité est adhérente Villes de France), merci d'écrire à :

[\[email protected\]](mailto: )

AGENDA

- **23 mars 2018** - *Vierzon* - Rencontre sur le renouvellement urbain et la revitalisation des centres-villes
[Programme et inscription](#)
- **5 avril 2018** - *Paris* - Groupe de travail Centres-villes et villes intelligence
Destiné aux agents des collectivités, contacter : [\[email protected\]](mailto: )
- **25 avril 2018** - *Paris* - Groupe de travail du réseau des Villes-Cathédrales (réservé aux élus)
- **7 juin 2018** - *Paris* - Forum villes et territoires intelligents, *Villes de France* partenaire
[En savoir plus](#)
- **14 et 15 juin 2018** - *Cognac* - Congrès de *Villes de France*
[Pré-programme](#)
- **14 juin 2018** - *Cognac* - Remise du Grand Prix de la Revue des Collectivités Locales, Région Nouvelle Aquitaine, *Villes de France* partenaire de l'événement
[Programme et inscription](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi